



COMMUNE DE  
**VOUREY**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 10 septembre 2015

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Jean-Paul Decard, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Nicolas Trouilloud

Excusés Daniel Blanc (pouvoir donné à Alexia Coing-Belley)  
Huges Videlier (pouvoir donné à Bruno Guely)  
Virginie Reynaud-Dulaurier (pouvoir donné à Hélène Baret)

Secrétaire de séance Véronique Marry

### **Approbation du dernier PV**

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2015 est à approuver.

### **Délibérations**

#### **1) Signature donnée au maire pour le marché de travaux création d'un espace familles extension du restaurant scolaire**

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer l'ensemble des pièces du marché « création d'un espace familles en extension du restaurant scolaire ».

Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'avancement des travaux.

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller municipal, indique que le 4ème alinéa de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. permet au maire d'avoir une délégation de signature sur toutes commandes futures supérieures à 15 000,00 HT durant la durée de son mandat. De ce fait, il demande le retrait du 4ème alinéa.

Vote à l'unanimité.

## 2) Décision Modificative n°3 au budget communal 2015

DM 3 du 17/09/2015											
Dépenses					Recettes						
	Chapitres	Compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Montant	Commentaires			
Virements de crédits	FONCT	67	6718	10.00	Autre charge excep .sur opération de gestion (frais rejet chèque exercice antérieur)						
			673	133.33	Titre annulé sur ex antérieur						
		011	60628	770.26	Autres four non stockées (peintures)						
			60631	-770.26	Fournitures d'entretien						
			6064	-10.00	Fournitures de bureau						
			6182	-133.33	Doc .générale et technique						
		TOTAL		0.00		TOTAL		0.00			

Suite aux différentes explications du conseiller municipal, monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°3.

## 3) Election du conseiller communautaire suppléant représentant la Commune au sein de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.)

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant que par un arrêté en date du 25 juin 2015 publié régulièrement le 2 juillet 2015, le préfet de l'Isère a fixé le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais à 67 ;

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales tel que modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, il y a lieu de désigner un conseiller communautaire suppléant en plus du conseiller communautaire titulaire ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à la liste de Madame Fabienne Blachot-Minassian, délégué titulaire, un délégué suppléant, afin de représenter la commune de Vourey au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ;

Considérant que se présente à la candidature de conseiller communautaire suppléant de la commune de Vourey : Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez ;

Après avoir désigné, Madame Fabienne Blachot-Minassian en tant que délégué titulaire de la commune Vourey au sein l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais ;

Elit, Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez en tant que délégué suppléant au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais.

Madame le maire et le conseiller municipal monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, s'interrogent sur les prérogatives futures du rôle du suppléant, qui seront définis ultérieurement par le conseil communautaire de la C.A.P.V.

Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 18

#### **4) Proposition de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au Pays Voironnais**

Suite à la délibération n°15-154 du 30 juin 2015 de la Communauté du Pays Voironnais sur le projet de modification statutaire portant la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes Communales » ;

Vu la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, promouvant les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, et notamment son article 136 portant sur le transfert aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes Communales » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles : L. 5216-5 relatif aux compétences nouvelles non prévues de la décision institutive et L. 5211-5 relatif aux conditions de majorité requises pour le transfert de compétence ;

Le conseil municipal de soit se prononcer sur la proposition de transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme et tenant lieu et Cartes Communales » vers la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Madame le maire, Monsieur Serge Cozzi, adjoint municipal en charge de la commission urbanisme et monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez conseiller municipal faisant partie de la commission urbanisme expliquent minutieusement les enjeux du PLUI pour la commune de Vourey.

Après un long débat au sein du conseil municipal, il vote contre à l'unanimité au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme au Pays Voironnais.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h50.

Prochain conseil municipal jeudi 19 novembre 2015 à 18h30.